

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 A 16h30 – Espace Charenton – 327 rue de Charenton 75012 PARIS

L'Assemblée Générale ordinaire a été régulièrement convoquée par le président de l'ARC, Gérard ANDRIEUX. Le texte des 9 résolutions et les documents soumis au débat avaient été joints à la convocation.

L'assemblée générale est dirigée par les membres du bureau sortant conformément aux statuts. Les émargements ont été réalisés sous contrôle de deux administrateurs sortants, MM DOUNIOL et OUDOT.

L'huissier présent pour garantir la conformité du déroulement de cette AG, Maître SADONE, se présente. Personne ne s'opposant à sa présence, il explique la manière dont vont se dérouler les votes. Un test sera du système électronique de vote avec boîtiers sera fait un peu plus tard.

Le président déclare l'AG ouverte à 17h25. 70 adhérents sont présents (61 collectifs et 9 individuels). Ils détiennent 110 pouvoirs valides (106 adhérents collectifs et 4 individuels sont représentés).

1. Rapport d'activité concernant l'exercice 2017:

La présentation est faite par le président. Juste avant de passer au vote, Me SADONE procède à un contrôle aléatoire du bon fonctionnement du matériel électronique de vote. Tout fonctionne parfaitement.

La résolution mise au vote pour ce premier point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration concernant l'exercice 2017 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 166 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Il convient de signaler qu'un adhérent a pris la parole afin de féliciter l'ARC pour le travail effectué, intervention salué par un applaudissement général de l'assemblée.

2. **Rapport financier concernant l'exercice 2017:**

Il est présenté par le trésorier de l'association, Pierre DOUNIOL.

La résolution mise au vote pour ce deuxième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'administration concernant l'exercice 2017 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 155 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

3. **Approbation des comptes de l'exercice 2017:**

Le commissaire aux comptes, Pierre DEVOS, lit le rapport qu'il a établi après avoir effectué sa mission. Il approuve sans réserve les comptes 2017 de l'ARC.

La résolution mise au vote pour ce troisième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration concernant l'exercice 2017 et du rapport du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 465 040€. »

Elle est adoptée par 172 voix pour, 0 contre et aucune abstention.

4. **Affectation du résultat de l'exercice 2017:**

C'est le président Gérard ANDRIEUX qui explique à l'assemblée les raisons de cette proposition.

La résolution mise au vote pour ce quatrième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2017, d'un montant de 465 040 € au compte « report à nouveau ». En conséquence, le compte « report à nouveau » s'élèvera à un montant de 547 238 €. »

Elle est adoptée par 160 voix pour, 1 contre et 6 abstentions.

5. **Fixation du montant des cotisations:**

Le président précise que pour 2018 et 2019 les cotisations resteront identiques à celles de 2017.

La résolution mise au vote pour ce cinquième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des propositions par le Conseil d'administration de fixation du montant des cotisations pour 2018 et 2019, à savoir : les montants restent inchangés et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations. »

Elle est adoptée par 175 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

6. **Informations sur le programme d'actions pour l'exercice 2018:**

Ce programme est présenté dans le détail par le directeur général de l'ARC, Emile Hagège.

Un point avait été fait par le président aux adhérents sur l'acquisition en cours de locaux par l'ARC, rue de Thionville dans le 19^{ème} arrondissement, durant le point n°2 suite à une question posée à ce propos dans la salle.
S'agissant d'informations, il n'y a pas de vote sur ce point numéro 6.

7. **Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2019:**

Le président et le directeur général apportent tous deux des précisions sur ce qui est envisagé au sein de l'association pour cet exercice 2019.

La résolution mise au vote pour ce huitième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2019 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 175 voix pour, 0 contre et pas d'abstention.

8. **Approbation du budget prévisionnel révisé pour 2018 et celui pour l'exercice 2019:**

La présentation est faite par le président et le trésorier.

La résolution mise au vote pour ce huitième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel révisé pour l'exercice 2018 et celui concernant l'exercice 2019 proposés par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ces documents. »

Elle est adoptée par 164 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

9. **Election des membres du Conseil d'Administration :**

Conformément aux statuts, le conseil d'administration a fixé à onze membres le collège des adhérents collectifs et à un membre le collège des adhérents individuels.
Chaque candidate ou candidat a disposé de deux minutes pour présenter sa candidature.

S'agissant du collège des adhérents individuels, il n'y a qu'un candidat, Mr Guy LEMARIE. Il vient sur l'estrade pour se présenter suite à quoi les adhérents individuels présents ou représentés votent.

Monsieur LEMARIE est élu à l'unanimité.

Viennent ensuite à la tribune pour se présenter les 14 candidats pour 11 postes d'administrateurs représentant les adhérents collectifs.

Les opérations de vote s'effectuent alors sous le contrôle de Me SADONE qui collecte, sans les diffuser, les résultats de chaque vote.

Lorsque les adhérents collectifs présents ou représentés ont fini de voter, l'huissier présente le résultat pour chacun d'eux.

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>votes pour</u>	<u>votes contre</u>	<u>abstentions</u>
ANDRIEUX	Gérard	146	13	2
BARBIER	Lidy	132	7	19
BLANCHET	Christine	64	79	15
BONHUR	Chantal	57	75	30
CONTIVAL	Henri	153	8	2
DENIE	Marie-Paule	115	31	21
DOUNIOU	Pierre	149	13	1
DUCHAUSSE	Michelle	136	19	8
GENESTE	Jean-Claude	104	43	20
LE FUR	Patrick	72	69	26
MATON	Christian	94	65	2
MICHARD-JEAN	Françoise	86	64	16
LOUDOT	Maurice	98	51	17
WATTIAUX	Jeanine	104	29	25

Conformément aux statuts de l'association, les 3 candidats ayant obtenu le moins de « votes pour » sont éliminés. Il s'agit de Mmes BLANCHET et BONHUR et de Mr LE FUR.

Les 11 autres personnes sont élues administrateurs.

Aucun participant ne demandant la parole, le président clôture l'AG à 20h06.

Le président

Gérard Andrieux



Le secrétaire

Maurice Oudot

Bon pour Bureau
CONTIVAL
HENRI

